



[Independent.co.uk](http://Independent.co.uk)

## Facebook peut gâcher votre vie. Tout comme MySpace, Bebo ...

Les gens postent vraiment n'importe quoi sur les sites de réseau social. Et cette information peut être utilisée contre eux.

Un article de David Randall et Victoria Richards.

Pour étayer son refus d'indemniser un client, une compagnie d'assurances américaine veut utiliser comme moyen de preuve des messages personnels en ligne, y compris le contenu de pages de MySpace ou Facebook qui pourraient être attribuées au demandeur, le but étant de voir si ses troubles alimentaires pourraient avoir des "causes émotionnelles". Et cet exemple est loin d'être un cas isolé. On s'aperçoit maintenant que des images coquines et des confessions intimes postées sur des sites de réseau social peuvent être téléchargées et utilisées comme moyen de preuve contre vous dans des proportions que vous n'auriez jamais imaginées.

Aux États-Unis, la victime d'une agression sexuelle court le risque de voir ses pages de MySpace ou Facebook produites au tribunal. Au Texas, un automobiliste impliqué dans un accident mortel a vu la partie civile utiliser contre lui des extraits de son espace MyPage ("Je ne suis pas un alcoolique, je suis un soiffard"). De Los Angeles à Lowestoft, des milliers d'utilisateurs de sites de réseautage social ont perdu leur emploi – ou raté une occasion d'embauche – à cause du contenu de leur blog. La police, les universités et les écoles scrutent les pages de MySpace et Facebook à la recherche de ce qu'elles jugent être des contenus "inconvenants". Les failles de la sécurité en ligne et la naïveté des usagers favorisent les violations de la vie privée et les usurpations d'identité. Une conclusion s'impose donc : le réseautage social en ligne peut bouleverser votre existence.

Demandez aux 27 travailleurs de l'Automobile Club de Californie du Sud licenciés pour avoir publié sur leurs sites MySpace des messages au sujet de leurs collègues, au shérif adjoint de Floride dont le site MySpace avouait une forte consommation d'alcool et une fascination pour les poitrines féminines, et qui a très rapidement dû rendre son insigne, au salarié d'Argos, à Wokingham, renvoyé pour avoir écrit sur Facebook que son travail était "de la merde", à l'enseignant d'une école catholique de Las Vegas licencié après avoir avoué son homosexualité sur MySpace, aux employés d'une chaîne de magasins de détail d'Ottawa renvoyés pour leurs "commentaires négatifs" sur Facebook, aux 19 membres de la police de Northampton qui ont fait l'objet d'une enquête pour leurs commentaires publiés sur Facebook, et à Kevin Colvin, un stagiaire à l'Anglo Irish Bank qui avait dit à son employeur avoir une urgence problème familiale alors que son site MySpace révéla qu'en réalité il batifolait, en "drag queen", à une fête de Halloween.

Comme d'autres, ces cas montrent que ce que les gens imaginaient être des sites Internet privés sont maintenant épiés par les employeurs et les autorités pour les utiliser contre eux. En septembre dernier, David Rice, numéro deux du tennis junior britannique, et Naomi Brady, championne nationale des moins de 18 ans, ont vu leur financement et leur encadrement sportif suspendus après que la fédération de tennis sur gazon ait découvert des photos d'eux buvant de la bière, faisant la fête et, dans le cas de Naomi Brady, posant dans une boîte de nuit, les jambes enfourchant un distributeur automatique. L'été dernier, ce sont des censeurs de l'Université d'Oxford qui ont pris des mesures disciplinaires envers des étudiants qui avaient posté sur leurs sites Facebook des photos d'eux s'aspergeant de mousse à raser, de farine et de mousse synthétique pendant une bamboche de fin d'examens.

À Cambridge, un censeur au moins a reconnu scruter "discrètement" les blogs des candidats, une pratique maintenant répandue pour l'embauche professionnelle. Les résultats d'une enquête publiée par Viadeo montrent que 62 pour cent des employeurs britanniques vérifient les sites Facebook, MySpace ou Bebo de certains postulants et qu'un sur quatre avait déjà écarté des candidats en conséquence. Les raisons avancées par les employeurs peuvent évoquer la crainte d'une "consommation d'alcool excessive", d'une absence d'éthique ou d'un "manque de considération" pour le poste offert.

Le responsable de Viadeo pour le Royaume-Uni, Peter Cunningham, explique que ces chiffres devraient être une sonnette d'alarme pour tous ceux qui ont déjà posté des informations à caractère personnel en ligne. "Ils sont des millions à mettre des informations personnelles en ligne, dont une grande partie sont masquées mais peuvent être retrouvées par des moteurs de recherche, même après que l'auteur ait supprimé sa page Internet", explique-t-il. "Lorsque des gens qui ne sont pas les destinataires supposés – comme des employeurs potentiels – trouvent ces informations, cela peut influencer fortement leur décision."

En Amérique, la surveillance des sites de réseau social à la recherche d'informations susceptibles d'intéresser les employeurs ou les autorités est devenue tellement courante qu'il existe maintenant des logiciels conçus à cet effet. Bien entendu, on voit aussi apparaître sur le marché d'autres programmes qui s'efforcent de contrer ces logiciels espions, ce qui ouvre la perspective pour les années à venir d'une "course aux armements" dans la protection de la vie privée. ReputationDefender, par exemple, se présente comme l'équivalent d'une agence de notation dans le domaine de l'information personnelle, affirmant pouvoir expurger des sites en ligne des données que vous voudriez ne plus y voir figurer. Son P-DG, Michael Fertik, qualifie la demande actuelle de "ridicule", mais il compte déjà des centaines de clients au Royaume-Uni.

Il ajoute : "Les jeunes d'aujourd'hui font ce que leurs parents ont fait avant eux, mais au lieu de le faire sur papier, ils le font maintenant sur une page Web... Notre première démarche est de contacter les personnes concernées pour, tout simplement, leur demander d'effacer les données; si cela ne suffit pas, nous nous adressons au modérateur ou à l'administrateur et, au besoin, au médiateur ou au fournisseur d'accès."

L'argument qu'il invoque, comme d'autres experts, est la naïveté de beaucoup d'utilisateurs de sites de réseau social. Pour William Malcolm, spécialiste de la vie privée au cabinet d'avocats Pinsent Masons, "plutôt que de se demander si une information présente un risque, il vaut mieux chercher à savoir avec qui on va la partager". Si vous n'êtes pas sûr de l'identité d'un tiers sur le site Internet, demandez-vous si vous agiriez de même dans la vie réelle; la réponse sera probablement non".

Rares sont ceux qui prêtent attention au texte en petits caractères des conditions d'inscription à un site de réseau social, or ceux-ci peuvent parfois avoir des conséquences des plus inattendues. Par exemple, un habitant de Newport Pagnell avait reçu une ordonnance lui interdisant de reprendre contact avec son épouse dont il était séparé mais, en s'inscrivant sur Facebook, une "recherche d'ami" a été automatiquement envoyée à tous les contacts figurant dans sa liste de messagerie électronique, parmi lesquels son ancienne compagne. Elle a appelé la police et l'homme a été condamné à 10 jours en prison.

Le premier cas de divorce imputable à Facebook ou Bebo ne devrait pas se faire attendre. Une spécialiste du divorce, Elizabeth Allen, responsable du département du droit de la famille du cabinet Stephens & Scown, à Exeter, déclare : "Le réseautage social pourrait poser beaucoup plus de problèmes en raison de son élément public. Il pourrait s'avérer bien plus explosif. C'est comme si vous affichiez votre linge sale aux yeux de tous. Nous avons eu des divorces provoqués par Friends Reunited dans le passé, et la même chose se passera avec Facebook pour la génération suivante. Aujourd'hui, la plupart de ceux qui n'auraient jamais écrit une lettre d'amour racontent tout ce qui leur passe par la tête et l'envoient parce qu'ils croient que c'est différent."

Outre les usagers imprudents, beaucoup sans doute ont vu leur vie privée exposée au grand jour ou leur identité usurpée des suites de leur naïveté conjuguée à des failles dans la sécurité des sites de réseau social que d'autres savent exploiter. Le mois dernier, par exemple, un pirate informatique a téléchargé un demi million de photos privées de MySpace pour les publier sur le site de partage de fichiers BitTorrent.

Bien que MySpace, Facebook et Bebo fassent ce qu'ils peuvent pour protéger les renseignements personnels de leurs usagers, les applications supportées par leurs sites sont à l'origine de dizaines de milliers d'entraves à la sécurité, la plupart n'émanant pas de sociétés, mais de particuliers. Dans presque tous les cas, l'utilisateur est invité à fournir l'un ou l'autre élément personnel pour pouvoir s'inscrire; or, tout ce dont un usurpateur d'identité a besoin est le nom, l'adresse, la date de naissance de la personne, et le nom d'un animal familier, d'un parent, d'un frère ou d'une sœur. Et il est bien connu que les sites de réseau social sont la cible des auteurs de délits sexuels graves ou de délits contre les personnes. Il ne se passe pratiquement pas une semaine sans qu'on apprenne qu'un prédateur sexuel s'est servi de MySpace ou de Facebook pour appâter des jeunes filles.

Qu'un phénomène aussi généralisé que les sites de réseau social (on compte 13,7 millions d'utilisateurs au Royaume-Uni) soit exploité par des pédophiles et d'autres grands délinquants n'a pas de quoi surprendre. Heureusement, le nombre des victimes est peu élevé. Mais l'utilisation du contenu de pages personnelles dans des procédures civiles, des divorces et des conflits du travail va toucher de plus en plus de personnes sur les quelques millions qui, en toute innocence, dévoilent leurs pensées ou leur intimité dans le monde virtuel.

Un porte-parole de Facebook a déclaré : "On peut nous imposer de communiquer des informations sur un usager par le biais d'un mandat ou d'une commission rogatoire ou en application de la loi. Nous ne divulguons aucune information tant que nous n'avons pas l'intime conviction qu'une demande d'information émanant des forces de l'ordre ou de parties à un litige répond aux normes légales en vigueur."

Dans une procédure devant les tribunaux de l'État du New Jersey impliquant la compagnie d'assurance Horizon Blue Cross Blue Shield, les juges doivent encore décider s'ils vont autoriser l'utilisation de messages en ligne au détriment du respect de la vie privée. Mais beaucoup pensent que cela sera accepté et que ce n'est qu'une question de temps. Vanessa Barnett, spécialiste du commerce électronique au cabinet Berwin Leighton & Paisner explique : "J'ai pu m'en rendre compte dans le domaine du recrutement où les employeurs essaient de constituer en coulisse des dossiers sur les candidats. Cela ne me surprend pas et je ne serais pas non plus étonnée d'apprendre que des compagnies d'assurance britanniques font de même."

Les sites de réseau social ont procuré beaucoup de plaisir à des millions d'utilisateurs mais, si la tendance actuelle persiste et que les utilisateurs ne s'assagissent pas, le choc en retour pourrait être considérable.

### **Histoire en ligne : l'ascension du réseautage social**

**Du milieu à la fin des années 1990** : apparition des premiers sites de réseau social tels que sixdegrees.com et classmates.com. MySpace entre en activité en 1999; à la même époque, un couple du Hertfordshire, Steve et Julie Pankhurst, conçoivent Friends Reunited.

**22 mars 2002** : lancement de Friendster par Jonathan Abrams en Californie, considéré un temps comme le n°1 des sites de réseau social.

**Mars 2003** : Tom Anderson lance MySpace, unanimement considéré comme le plus grand site de réseau social.

**4 février 2004** : Facebook est lancé par un étudiant de Harvard, Mark Zuckerberg. Au départ, il est réservé aux étudiants de Harvard. Dans les deux mois, il s'ouvre à toutes les universités privées du nord-est des États-Unis, la Ivy League, et, dans les deux années qui suivent, d'autres universités, hautes écoles ainsi que des entreprises y font leur entrée.

**2 septembre 2004** : les fondateurs de ConnectU, Tyler et Cameron Winklevoss, intentent un procès à Mark Zuckerberg qu'ils accusent d'avoir illégalement utilisé le concept et les codes de leur site après avoir travaillé pour eux comme programmeur.

**Janvier 2005** : lancement de Bebo par un couple britannique, Michael et Xochi Birch. IL accède très rapidement à la tête du classement des sites de réseau social.

**23 août 2005** : le domaine facebook.com est racheté pour 200.000 \$.

**Mars 2006** : Facebook aurait refusé une offre de rachat du site pour 750 millions \$, ayant prétendument répondu qu'il pourrait en obtenir 2 milliards.

**Septembre 2006** : le Wall Street Journal annonce que Yahoo serait en voie de conclure le rachat du site Facebook pour 1 milliard \$.

**22 août 2006** : Facebook signe avec Microsoft un contrat de trois ans pour devenir, sur le territoire américain, le fournisseur exclusif des publicités du site en échange d'un partage des recettes.

**11 septembre 2006** : Facebook s'ouvre à toutes les personnes à partir de 13 ans en leur fournissant une adresse électronique.

**28 mars 2007** : ConnectU est débouté par la justice sur base d'une absence de préjudice. Il fait immédiatement appel et une nouvelle procédure est ouverte.

**3 août 2007** : Six grandes firmes britanniques, dont Vodafone, Halifax et Virgin Media, retirent leurs publicités de Facebook après que celles-ci aient paru en boucle sur une page liée au British National Party.

**Octobre 2007** : Un assistant parlementaire du Parti conservateur est suspendu après avoir publié sur Facebook des photos de lui enduisant un collègue de noir de bouchon accompagnées de commentaires racistes.

**24 octobre 2007** : Microsoft rachète 1,6% du capital de Facebook pour 240 millions \$ et va commencer à vendre de la publicité pour Facebook dans le monde entier, y compris aux États-Unis.

**Décembre 2007** : Mark Zuckerberg présente des excuses officielles pour avoir lancé le sulfureux outil publicitaire Beacon sur Facebook.  
Ida Bergstrom